

**Régime de la libération conditionnelle.**—Le régime de la libération sur parole, autorisé au Canada par la loi concernant la libération conditionnelle (S.R.C. 1952, chap. 264), est administré par le ministre de la Justice. *L'Annuaire* de 1948-1949 le décrit en détail aux pp. 320-323.

### Sous-section 2.—Maisons de correction et fermes industrielles

Des rapports sur le mouvement de la population des maisons de correction et des fermes industrielles sont établis chaque année et les données statistiques du tableau 36 se rapportent aux chiffres reçus de neuf maisons de correction et fermes industrielles pour hommes et de quatre maisons de correction pour femmes. Les revenus nécessaires au maintien des institutions pour hommes proviennent en majeure partie de fonds provinciaux (56.0 p. 100) et de la vente de produits agricoles et industriels par les institutions (41.3 p. 100). Quant aux institutions pour femmes, leurs revenus viennent de fonds provinciaux (31 p. 100), des municipalités (1.8 p. 100), de la vente de produits (53.4 p. 100) ainsi que de dons et de legs (4.6 p. 100).

### 36.—Mouvement de population des maisons de correction et des fermes industrielles, année terminée le 31 mars 1951

Détail	Hommes	Femmes	Total
<b>Détenus le 1<sup>er</sup> avril 1950</b> .....	<b>2,614</b>	<b>188</b>	<b>2,802</b>
<b>Entrées—</b>			
Venus des prisons.....	7,742	336	8,078
Transférés d'autres institutions pénales.....	52	14	66
Transférés des hôpitaux, etc.....	4	2	6
Violateurs de la liberté conditionnelle et sur parole.....	50	12	62
Autres.....	53	3	56
<b>Total des entrées</b> .....	<b>7,901</b>	<b>367</b>	<b>8,268</b>
<b>Élargissements—</b>			
Expiration de peine.....	6,230	338	6,568
Libération conditionnelle et sur parole.....	726	34	760
Paiement de l'amende.....	439	34	473
Remise de peine.....	43	6	49
Transférés à d'autres institutions pénales.....	392	2	394
Autres motifs.....	116	12	128
<b>Total des élargissements</b> .....	<b>7,946</b>	<b>426</b>	<b>8,372</b>
<b>Détenus le 31 mars 1951</b> .....	<b>2,569</b>	<b>129</b>	<b>2,698</b>

**Recensement des maisons et établissements de correction, 1951.**—Un recensement des maisons de correction et des écoles de formation (voir pp. 322 à 324) a lieu tous les cinq ans, le dernier datant du 1<sup>er</sup> juin 1951. A cette date, on comptait 13 maisons et établissements de correction, dont quatre pour les femmes. Des fiches de recensement ont été remplies à l'égard de 2,551 hommes et 141 femmes le 1<sup>er</sup> juin 1951. Dans ces maisons d'adultes, 29 p. 100 des détenus avaient moins de 21 ans à leur entrée et près de 50 p. 100 étaient âgés de 21 à 39 ans. La proportion des célibataires était de 63 p. 100 et trois sur quatre des hommes détenus, dont le lieu de résidence était connu, habitaient la ville. Plus de la moitié du nombre des femmes (53.2 p. 100) étaient célibataires et la majorité (91.0 p. 100) de celles dont le lieu de résidence était connu habitaient la ville.

A peu près la moitié des détenus, hommes et femmes, avaient reçu de cinq à huit ans d'instruction élémentaire. Seulement 6.7 p. 100 des hommes étaient chômeurs au moment de leur entrée. D'autre part, 20.6 p. 100 des femmes étaient en chômage et 34.0 p. 100 n'avaient jamais travaillé.